

MOUVEMENT CONTRE LA CONSTANTE MACABRE

MCLCM – 94 chemin Riverotte, 31860 Labarthe sur Lèze

☎ 0686415224 - antibi@cict.fr - site : mclcm.fr

Le 18 mars 2013

Lettre ouverte à

Mesdames et Messieurs les Députés,

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

Évaluation des élèves : des progrès à confirmer

Au nom du Mouvement Contre La Constante Macabre (MCLCM), dans le cadre de la Loi d'orientation sur l'École, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le point particulièrement important suivant. Actuellement en France, le système éducatif est paralysé par un très grave dysfonctionnement : sous la pression de la société les enseignants se sentent obligés, inconsciemment, de mettre un certain pourcentage de mauvaises notes, une constante macabre en quelque sorte, même dans les classes de très bon niveau, pour que leur évaluation et leur enseignement soient crédibles. Ce phénomène est donc à l'origine de l'échec artificiel de très nombreux élèves, les premières victimes étant les enfants de milieu défavorisé qui se retrouvent souvent dans la catégorie des moins bons élèves même lorsqu'ils ont travaillé et compris.

Les conséquences de ce phénomène sont nombreuses : mise en situation d'échec artificiel de nombreux élèves, perte de confiance en soi, détérioration du climat de confiance entre les élèves et le professeur, stress des élèves, violence du système scolaire, nombre beaucoup trop important de cours particuliers, ...

Ce dysfonctionnement est actuellement reconnu par le Ministère, par de très hautes personnalités scientifiques, notamment Guy Brousseau, Hubert Curien, Jacques Valade, Jean-Christophe Yoccoz, et par la plupart des partenaires de notre système éducatif, dans l'enseignement public et dans l'enseignement privé : syndicats et associations d'enseignants, d'élèves, de parents d'élèves, de chefs d'établissement, d'inspecteurs d'académie, de directeurs diocésains,... D'autre part, ce phénomène a également été reconnu dans le Rapport Gersperrin à l'Assemblée Nationale (7 avril 2010), et par la Commission des Affaires Culturelles du Sénat (7 décembre 2005).

Il est donc nécessaire et urgent que d'autres modalités d'évaluation, plus justes, soient mises en place, par exemple le système d'évaluation par contrat de confiance.

Dans le cadre du débat sur la refondation de l'École de la République, le Gouvernement a pris des positions destinées à améliorer la situation actuelle dans le domaine de l'évaluation des élèves. Un amendement destiné à mettre plus particulièrement l'accent sur le phénomène de constante macabre a été proposé avec conviction par Mathieu Hanotin, Député du département de Seine-Saint-Denis, qui est parfaitement au courant de ce dossier. Compte tenu vraisemblablement du grand nombre de points à examiner, un temps très court a pu être consacré à l'étude de cet amendement qui, par suite, a été retiré. Or la présentation de ce sujet grave, pouvant surprendre au premier abord, demande un certain temps*. Ainsi par exemple, il nous semble utile de préciser les deux points suivants : il ne s'agit nullement pour nous de supprimer les notes ; d'autre part, la suppression de la constante macabre n'est absolument pas synonyme de laxisme.

Il serait tout à fait regrettable que ce phénomène ne soit pas mis en évidence plus explicitement dans la future Loi. Nous interviendrons donc auprès de Mesdames et Messieurs les Sénateurs pour qu'un amendement puisse être déposé à ce sujet.

André Antibì, Président du MCLCM.

* Voir par exemple les livres « La constante macabre » et « pour supprimer la constante macabre ». (Éd. Math'Adore-Nathan).